

SECRETARIAT D'ETAT A LA RECONSTRUCTION
ET AU LOGEMENT
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE LA SEINE

PARIS, le 24 JUIL 1956

7, Place de la Porte des Ternes
PARIS 17ème

*Cas est dans n° de Dossier n°
Madame invol Geschwister*

LE DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
CHEF DU CENTRE DE REGLEMENT DES DOMMAGES
DE GUERRE DE SEINE, SEINE & OISE,
SEINE & MARNE, EURE & LOIR.

à

Madame A. Michel

Reims (Mame)

Madame

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un examen de votre dossier de dommages de guerre mobiliers m'oblige à vous demander la production des pièces suivantes :

1°) La formule de déclaration D3. à remplir au nom de la personne qui payait la cote mobilière à l'époque du pillage -

2°) L'inventaire descriptif détaillé, signé par vous, des biens mobiliers pillés par les Allemands - (meubles, objets ménagers, linge et vêtements)

3°) Les extraits des actes de décès de toutes les personnes qui, composant le foyer, sont décédés depuis la date du pillage -

J'attire votre attention sur l'intérêt que vous avez à vous conformer strictement à la présente demande, les pièces qui vous sont réclamées étant indispensables à la liquidation ultérieure du dossier.

Je vous signale également que cette dernière opération ne pourra s'effectuer qu'en accord avec les prescriptions d'un ordre de priorité et que mes services ne manqueront pas de vous notifier le moment venu, la décision qui pourra être prise à votre égard.

Veuillez agréer, *Madame*, l'expression de mes sentiments distingués.

P/ LE DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
LE CHEF DE LA SECTION MOBILIERE

*(Dossier reçu vos
2 témoignages)*